

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 33	Absents 1	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 37	Contre 0	Abstentions 0

Date de Convocation : 03/04/2014

Date d'affichage :

OBJET

**Election des membres de la
commission
d'appel d'offres**

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la Sous-
Préfecture de CALVI,
le :

L'an deux mil quatorze, et le neuf du mois d'avril, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles BRUN, **Président**.

Présents : MM. G. BRUN – FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - MP. ANTONELLI - R. BARTHELEMY – S. BERENI – JB. CECCALDI - S. DOMINICI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ – M. LUCIANI - F. MARCHETTI – N. MARIANI - E. MUNIER - JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI – R. POIRON – J. ROBICHON – MJ SALVATORI – R. SANTELLI - A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON – P. SIMEONI – E. SUZZONI.

Absent(s) : M. J. LUCIANI

Absent(s) ayant donné procuration : I. BENIGNI à E. MUNIER - D. BICCHIERAY à A. SANTINI – JP. PINELLI à G. BRUN – G. SELLIER à P. GUIDONI

Secrétaire : F. MARCHETTI

Le Président expose qu'il y a lieu de constituer la commission d'appel d'offres, prévue par l'article 22 du Code des Marchés Publics, composée par :

- le Président ou son représentant
- 5 membres titulaires du conseil communautaire ayant voix délibérative élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Des suppléants sont désignés de la même façon, mais ne peuvent siéger qu'en cas d'empêchement pour raison majeure d'un titulaire et seront appelés à siéger dans l'ordre du tableau.

La commission est complétée par des membres à voix consultative :

- le comptable de la communauté de communes
- le représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Après l'exposé de son Président, le conseil communautaire élit en son sein, à la proportionnelle au plus fort reste :

Représentant du Président :

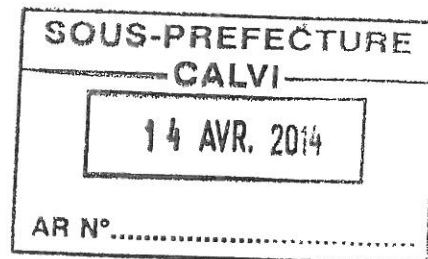
- BICCHIERAY Didier

5 membres titulaires à voix délibérative :

- ANDREANI Dominique
- GUGLIELMACCI Pancrace
- EMMANUELLI Joseph
- PARIGGI Maurice
- GUIDONI Pierre

5 suppléants :

- ACQUAVIVA François Xavier
- MARCHETTI François
- BARTHELEMY Roxane
- NOBILI Jean Michel
- MUNIER Elisabeth



CALVI, le 9 avril 2014
Pour copie conforme
Le Président,